



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la structure des vergers

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 5 ans)

Demandeur : le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

Au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2015, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la structure des vergers en 2017.

L'enquête permettra de disposer d'un état des lieux sur la structure des vergers en 2017, dans la continuité des précédentes enquêtes sur la structure des vergers et de l'inventaire des vergers. Elle consistera essentiellement à recueillir le descriptif des lots d'arbres fruitiers (âge, densité, variété). Ces données permettent de répondre à plusieurs objectifs :

- suivre l'évolution dans le temps des superficies arboricoles et du potentiel de production des arbres ;
- améliorer les outils de prévision de récolte et ainsi mieux gérer les flux des marchés ;
- anticiper les évolutions variétales au sein des espèces fruitières.

Deux thèmes supplémentaires pourront être abordés : la commercialisation des productions fruitières (comme lors des dernières enquêtes) et le temps consacré aux travaux arboricoles (nouveau besoin).

L'enquête répond au règlement européen (UE) n° 1337/2011 qui précise dans son article 4 et dans les annexes les données que doivent produire les États membres tous les 5 ans. Par ailleurs, cette enquête répond également à un besoin national. La loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a en effet prévu la réalisation d'un inventaire des vergers. Le décret n° 2011-670 du 14 juin 2011, qui complète le code rural, définit les conditions de réalisation de l'inventaire.

Le champ de l'enquête est constitué des exploitations produisant et commercialisant les espèces suivantes : pomme de table, poire de table, pêche et nectarine, abricot, noix, cerise, prune, raisin de table, kiwi, agrumes et olivier. L'unité de collecte est l'exploitation pour laquelle est décrit chaque lot fruitier. L'échantillon comportera environ 8 000 exploitations, tirées dans la base des lots et des exploitations arboricoles recensée au cours du dernier inventaire des vergers.

L'enquête couvre la France entière (métropole et Dom) à l'exception de Mayotte pour laquelle il n'existe pas de source sur l'univers des exploitations arboricoles.

La collecte sera réalisée en mode Capi par des visites d'enquêteurs des services régionaux d'information statistique et économique (Srise) auprès des exploitations produisant au moins une espèce au-delà des seuils retenus. Elle est prévue entre novembre 2016 et février 2017.

Les utilisateurs de l'enquête sont multiples : Eurostat, ministère, organismes techniques et professionnels. Un comité des utilisateurs est créé pour examiner le questionnaire. Il comprend des représentants du ministère en charge de l'agriculture, des organisations de producteurs, de la filière professionnelle (FNPF), des organismes techniques et de recherche (CTIFL, INRA), de France-AgriMer et des services régionaux de la statistique agricole. Par ailleurs, une information spécifique est prévue auprès des organisations professionnelles nationales (FNSEA, JA, Coordination rurale, Confédération paysanne).

Une large diffusion est prévue à partir de l'été 2018 : données France entière et régions à destination d'Eurostat, tableaux sur le site internet Agreste, rédaction d'un « 4 pages ».

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**